
Renvoi au comité des finances de l'adresse des administrateurs du district de Dol qui font part de l'envoi des dons à la Trésorerie nationale et à l'arsenal de Rennes, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de l'adresse des administrateurs du district de Dol qui font part de l'envoi des dons à la Trésorerie nationale et à l'arsenal de Rennes, lors de la séance du 22 floréal an II (11 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 233;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26565_t1_0233_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

nelle qu'ont faite les républicains et républicaines de cette commune de défendre le port, la commune, les côtes, et de propager l'esprit public.

Cette déclaration est revêtue de plus de dix mille signatures.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de salut public (1).

9

Les administrateurs du district de Dol préviennent la Convention nationale qu'ils viennent d'adresser à la monnaie de Paris 300 marcs 2 onces 6 gros d'argenterie, provenant des dépouilles d'églises et qu'ils vont faire partir pour l'arsenal de Rennes 2 656 livres de cuivre.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (2).

10

La Société populaire de Brantôme, département de la Dordogne, informe la Convention nationale que depuis cinq mois les citoyens de cette commune ne professent d'autre culte que celui de la Raison et des lois, et que l'argenterie des églises, consistant en 66 marcs d'argent, 3 marcs 4 onces d'or et 10 marcs galon or et argent, est déjà partie pour la monnaie.

Cette Société populaire annonce encore que les dons patriotiques, auxquels la classe la moins fortunée s'est empressée de concourir, s'élevaient à :

374 liv. 4 sous 6 den. en numéraire;
90 liv. en assignats;
8 marcs d'argent massif;
2 marcs 3 onces de galon d'or;
2 marcs 4 onces de galon d'argent;
260 liv. de linge de pansement (cet objet a été envoyé à Bayonne);
100 draps de lit et une quantité de chemises, partis pour l'armée des Pyrénées.

Mention honorable, insertion par extrait au bulletin, et renvoi au Comité des finances (3).

11

Le Comité de surveillance et la Société populaire de Cadenet, département de Vaucluse, annoncent à la Convention nationale que malgré la pauvreté de cette commune les dons patriotiques qu'ils ont recueillis, et qu'ils ont envoyés au chef-lieu de leur district, montent à 7 draps de lit, 184 chemises, 13 paires de bas, 2 paires de souliers, 3 paires de guêtres, une culotte, une paire de bottes et 277 liv. 15 s. en assignats.

(1) P.V., XXXVII, 126. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t); M.U., XXXIX, 359; J. Fr., n° 595; Rép., n° 143; J. Matin, n° 690; C. Eg., n° 632; J. Lois, n° 591; J. Sablier, n° 1312; Mess. soir, n° 632; Audit. nat., n° 596.

(2) P.V., XXXVII, 127. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1312; J. Lois, n° 591; J. Matin, n° 690.

(3) P.V., XXXVII, 127. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t).

Ils ajoutent qu'ils ont 5 ateliers de salpêtre en activité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Cadenet, 20 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Ayant reçu le décret du 2 et 4 nivôse concernant les chemises, bas et souliers utiles pour nos frères, nous vous dirons, Citoyens, que nous nous sommes acquittés de notre mieux. Et malgré que notre commune se trouve pauvre, nous avons recueillis par nos soins 184 chemises, 7 draps de lit, 13 paires de bas, 2 paires de souliers, 3 paires de guêtres, une paire de culottes blanches, une paire de bottes molles; assignats 277 livres 55 s. S'il nous en est plus parvenu nous les envoyons à Apt demain; nous vous dirons que dans notre commune nous avons 5 ateliers de salpêtre, que nous les encourageons tous à travailler car nous sommes souvent après eux. Nous vous dirons que nous en avons un nommé François Tabarin qui en a porté 70 livres à Marseille le 1^{er} nivôse, 428 liv. le jour dernier à Apt, et il doit emporter le 25 germinal à Avignon, plus de 4 quintaux, et entre temps ils emporteront à Avignon plus de 20 quintaux. Je compte que si toutes les communes en fournissaient autant que nous, nous aurions de quoi terrasser nos ennemis; et nous vous dirons que nous mettons tout en activité pour faire exécuter les loix; nous vous dirons que toutes les églises sont fermées dans notre commune et que tout le monde est tranquille, qu'ils ne veulent qu'obéir aux loix et qu'il ne paraît aucune ombre de phanatisme. S. et F. Vivre libre ou mourir! »

M. GUÉRIN (présid.), Estienne B. FABRE (ex-présid.), André MARTEL, Joseph SARVAIN, GARREIN, C. BARTHELMI.

12

La Société populaire de Caussade, département du Lot, félicite la Convention nationale sur l'énergie qu'elle ne cesse de déployer contre les ennemis de la liberté, et elle offre à la patrie 500 draps de lit, 400 chemises, 200 paires de bas et 200 paires de souliers, produit des dons civiques des habitants de Caussade.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Caussade, 27 germ. II] (4).

« Représentans,

Vous les avez donc connus et punis, ces nouveaux audacieux qui avaient pu penser que des formes robustes et une éloquence exaltée pourraient leur suffire pour tromper le peuple et attenter à la liberté.

Ils voulaient nous redonner un maître dominé par eux, et faire égorger les vrais amis du

(1) P.V., XXXVII, 128. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t); Feuille Rép., n° 315.

(2) C 302, pl. 1085, p. 20.

(3) P.V., XXXVII, 128. Bⁱⁿ, 22 flor. (suppl^t); J. Sablier, n° 1312.

(4) C 302, pl. 1085, p. 21.